



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS REIKI

à remplir et à renvoyer avec le chèque d'acompte à l'adresse figurant en bas de page

① INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

② FORMATION

Degré de formation Reiki acquis :

Formation choisie (*cocher la case correspondante ci-dessous*) :

Reiki 1^{er} degré..... Date.....

Reiki 2^{ème} degré..... Date.....

Reiki 3^{ème} degré..... Date.....

Acompte : 60 € à joindre au formulaire d'inscription.

Chèque à l'ordre de Catherine Besenwald à envoyer à l'adresse ci-dessous au minimum 7 jours avant le stage.

**En signant, j'accepte les conditions générales de vente présentes en page 2 du document.*

Signature

*précédée de la mention lu et approuvé**

Catherine Besenwald - Bioénergéticienne

Adresse : Bât B n° 30 - Les Terrasses du Millénaire - 68 place Euler - 34000 Montpellier

06 17 19 49 07 | www.lesoufflefengshui.com | catherine@lesoufflefengshui.com

③ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES FORMATIONS

1. Généralités

Toute inscription est effective à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le participant ainsi que du montant total TTC de l'acompte. Tout bulletin d'inscription transmis sans paiement ou tout paiement transmis sans bulletin d'inscription ne sera pas accepté.

2. Prix et modalités de paiement

Le montant du stage pour le troisième degré Reiki est de 360 € pour les deux journées d'enseignement. Le solde du stage est à régler au début du stage. Le paiement peut être effectué par chèque ou en espèces.

3. Réservation du stage

La réservation est prise en compte à la réception de l'inscription complète telle que décrite à l'article 1. En retour il est envoyé au stagiaire un courrier ou un courriel pour confirmation de sa participation au stage.

Si le seuil maximum de participants est déjà atteint à réception de l'inscription du participant, sa participation est reportée sur une autre date de stage, ou son inscription est annulée et son paiement d'acompte lui est restitué en intégralité. (*voir les conditions d'annulation, article 5.*)

4. Conditions de modification du stagiaire

Tout choix de date est modifiable jusqu'à 15 jours avant la date du stage. Au-delà, cette date n'est plus modifiable et les conditions d'annulation s'appliquent.

5. Conditions d'annulation du stage

a. Taux de remplissage du stage

Les dates de stage peuvent être soumises à annulation en fonction du remplissage effectif de chaque formation. La participation du stagiaire est reportée sur une des autres dates de formation ou son inscription est annulée et l'acompte lui est restitué dans son intégralité. Aucune indemnité ne peut être exigée par le stagiaire pour d'éventuels frais engagés.

b. Impossibilité physique ou matérielle de l'enseignant

Le stage peut être annulé en cas d'impossibilité physique ou matérielle de l'enseignant. Dans cette hypothèse, l'acompte sera remboursé. Aucune indemnité ne peut être exigée par le stagiaire pour d'éventuels frais engagés.

c. Annulation par le stagiaire

Toute annulation de la formation par le stagiaire doit parvenir au plus tard 7 jours avant la date du stage. L'acompte lui sera restitué en intégralité. Passé ce délai, l'acompte sera conservé à titre de dédommagement.

c. Absence du stagiaire

Si le stagiaire ne se présente pas le premier jour à l'heure convenue, et donc ne participe pas à la formation, le règlement du stage reste exigible.